

TABLE DES MATIÈRES

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2003 : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES

A-1 à A-110

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

- Tableau # 100 - Table d'impôt des particuliers (Résidents du Québec) - 2003
- Tableau # 101 - Paliers d'imposition au fédéral et au provincial pour les particuliers et les fiducies - 2003
- Tableau # 102 - Impôt fédéral et provincial pour les particuliers des diverses provinces - 2003
- Tableau # 103 - Montants personnels au fédéral pour l'année 2003
- Tableau # 104 - Crédits personnels au provincial pour l'année 2003
- Tableau # 105 - Régime général vs Régime simplifié en 2003, similitudes et différences
- Tableau # 106- Cotisation de 1% au Fonds des services de santé pour 2003
- Tableau # 107 - Liste des incidences fiscales potentielles découlant d'une hausse du revenu fiscal d'un particulier pour 2003
- Tableau # 108 - Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende reçu par un particulier en 2003

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

- Tableau # 200 - Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2003 et 2004
- Tableau # 201 - Prestation fiscale pour enfants du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
- Tableau # 202 - Allocations familiales du Québec, montant total annuel pour la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004
- Tableau # 203 - Crédit de TPS (fédéral) – juillet 2003 à juin 2004
- Tableau # 204 - Crédit de TVQ (provincial) –2003
- Tableau # 205 - Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2003)
- Tableau # 206 - Taux du crédit remboursable pour les frais de garde (provincial) - 2003
- Tableau # 207 - Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2003
- Tableau # 208 - Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

- Tableau # 300 - Cotisations et prestations de la RRQ – 2003 et 2004
- Tableau # 301 - Prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV) – 2003
- Tableau # 302 - Supplément de revenu garanti - 2003
- Tableau # 303 - Plafonds de contributions à un REÉR – 1991 à 2006
- Tableau # 304 - Taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR en 2003
- Tableau # 305 - Retraits minimums d'un FERR
- Tableau # 306 - Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons pour l'année - 2003
- Tableau # 307 - Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – 2002 à 2005
- Tableau # 308 - Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2003 en vertu du Règlement de la LRCR du Québec
- Tableau # 309 - Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2003
- Tableau # 310 - Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, options d'achat d'actions, etc.

- Tableau # 400 - Limites maximales relatives aux dépenses d'automobile 1996 à 2004
- Tableau # 401 - Coût d'utilisation d'une automobile au km – Étude du CAA
- Tableau # 402 - Automobile fournie par l'employeur - 2003
- Tableau # 403 - Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés - 2003

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

- Tableau # 500 - Taux d'imposition combinés des sociétés privées (Québec) – 2003
- Tableau # 501 - Taux d'imposition combinés fédéral et provincial pour les sociétés par actions des diverses provinces - 2003

- Tableau # 502 - Taxes sur le capital au Canada – 2003
- Tableau # 503 - Taux d'impôt corporatifs américains – 2003 (U.S. Federal corporate tax rates)
- Tableau # 504 - Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises
- Tableau # 505 - Liste de contrôle pour une PME et ses actionnaires
- Tableau # 506 - Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives (préparée par Me Richard Chagnon, M.Fisc. et Yves Chartrand, M.Fisc.)
- Tableau # 507 - Techniques d'utilisation de pertes fiscales pour les sociétés par actions
- Tableau #508A - Taux et catégories d'amortissement - 2003
- Tableau #508B - Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement - 2003
- Tableau # 509 - Check-list sur la propriété de l'assurance vie
- Tableau # 510 - Calcul du revenu protégé en main ("Safe income on hand") aux fins du paragraphe 55(2) L.I.R.
- Tableau # 511 - Imposition des divers crédits d'impôts reçus au fédéral et au provincial (R&D, stages en milieu de travail, design, etc.) : quand et comment ?
- Tableau # 512 - Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité de 50% (incluant les dépenses de golf) et de la règle du 1 % au Québec
- Tableau # 513 - Liste d'éléments créditeurs à inclure au capital versé aux fins de la taxe sur le capital et liste des placements admissibles aux fins de la taxe sur le capital
- Tableau # 514 - Dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2003
- Tableau # 515 - Taux de la cotisation d'employeur au Fonds des services de santé (FSS) selon la masse salariale
- Tableau # 516 - Déductibilité des intérêts et pénalités sur impôts, taxes et DAS
- Tableau # 517 - Comparaison : salaire vs dividende pour 2003 sur une somme disponible de 42 779 \$ (i.e. salaire maximum cotisable aux fins du RRQ de 39 900 \$ + cotisations au FSS de 2,70 % + cotisations d'employeur au RRQ) pour une société imposée au taux de 22 %
- Tableau # 518 - Comparaison : salaire vs dividende pour 2003 sur une somme disponible de 43 926 \$ (i.e. salaire maximum assujetti à la RRQ de 39 900 \$ + FSS + cotisations d'employeur à l'assurance-emploi sur 39 000 \$ et cotisations d'employeur au RRQ) pour une société imposée au taux de 22 %

Tableau # 519 - Comparaison : salaire vs dividende pour 2003 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 22 % (i.e. dont le revenu imposable est inférieur à 225 000 \$)

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

- Tableau # 600 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2003
- Tableau # 601 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2002
- Tableau # 602 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2001
- Tableau # 603 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2000
- Tableau # 604 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 1999
- Tableau # 605 - Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2003
- Tableau # 606 - Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)
- Tableau # 607 - Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)
- Tableau # 608 - Vente d'un bien immeuble par un non-résident : montant des retenues d'impôt
- Tableau # 609 - Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

- Tableau # 700 - Adresses de plus de 65 sites Internet utiles
- Tableau # 701 - Taux hypothécaires (emprunts)
- Tableau # 702 - Grille des taux de change étranger – 1991 à 2002
- Tableau # 703 - Liste détaillée d'un grand nombre de fonds constitués en sociétés (plutôt qu'en fiducies) aux fins de l'admissibilité à la taxe sur le capital et au report d'impôt en cas de dispositions effectuées à l'intérieur de la même société de la même famille de fonds

B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS ET MODIFICATIONS À CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔT ET À CERTAINS VERSEMENTS GOUVERNEMENTAUX AUX

PARTICULIERS.....	B-1 à B-48
1. Particuliers - Fédéral.....	B-1
1.1 Paliers d'imposition au fédéral - 2003.....	B-1
1.2 Paliers d'imposition prévus au fédéral pour 2004.....	B-1
1.3 Rappel sur les montants minimums garantis pour 2004 à l'égard de certains crédits personnels.....	B-2
1.4 Indexation du régime fiscal fédéral pour 2003 et 2004.....	B-3
1.4.1 Paramètres sujets à l'indexation : 2002 à 2004.....	B-4
1.5 Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).....	B-5
1.6 Nouvelle prestation pour enfants handicapés (PEH).....	B-8
1.7 Autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral.....	B-9
2. Particuliers - Provincial (Québec).....	B-10
2.1 Paliers et taux d'imposition pour l'année 2003.....	B-10
2.2 Paliers et taux d'imposition prévus pour l'année 2004.....	B-10
2.3 Taux et paliers d'imposition des fiducies (testamentaires et non testamentaires).....	B-11
2.4 Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2003 et 2004.....	B-11
2.5 Indexation des paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde.....	B-14
2.6 Hausse du montant forfaitaire applicable au régime simplifié.....	B-14
2.7 Allocations familiales du Québec : les montants versés demeurent les mêmes.....	B-15
2.8 Bref rappel sur les assouplissements importants au régime simplifié depuis 2003.....	B-15
2.9 Bref rappel sur l'introduction du nouveau mécanisme de transfert entre conjoints des crédits d'impôt non remboursables.....	B-18

2.10	Autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial.....	B-20
2.11	Commentaires du CQFF à l'égard du fardeau fiscal des particuliers : enfin de vraies baisses d'impôt en vue	B-20
2.11.1	Entre-temps, la dure réalité des taux réels d'imposition..	B-25
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec.....	B-26
3.1	Autres modifications aux fiducies	B-28
4.	Modifications aux taux d'impôt des sociétés – Fédéral et Québec.....	B-28
4.1	Hausse du plafond des revenus bénéficiant du taux réduit d'imposition pour les PME	B-28
4.1.1	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2003	B-31
4.2	Rappel des modifications progressives aux taux d'impôt des sociétés au fédéral	B-31
4.3	Abolition progressive de l'impôt des grandes sociétés (IGS).....	B-34
4.3.1	Opposition et recouvrement : une grande société... ça veut dire 10 millions!	B-35
4.4	Deux modifications au Québec en 2003	B-36
4.4.1	Fin de la contribution au Fonds Jeunesse.....	B-36
4.4.2	Baisse de la taxe sur le capital.....	B-36
4.5	La pression des autres provinces se fait sentir.....	B-37
4.6	Comparaison Salaire – Dividende en 2003	B-37
4.7	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 225 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement?	B-39
4.8	Seuil d'imposition nulle en 2003 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-43
5.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick	B-43
5.1	L'Ontario : le résultat des élections changera probablement bien des choses.....	B-43
5.2	L'Alberta	B-46
5.3	La Colombie-Britannique	B-47
5.4	Le Nouveau-Brunswick.....	B-47

ANNEXE 1- Nouvelle prestation pour enfants handicapés –
Document d'information de l'ADRC

**C – MISE À JOUR ET NOUVELLES STRATÉGIES SUR LA
DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : LA SUITE... C-1 à C-24**

1.	Introduction	C-1
2.	Projet de loi du ministère des Finances du Canada.....	C-2
3.	Commentaires de Me Yves Séguin sur la déductibilité des frais financiers	C-4
4.	Le projet de bulletin d'interprétation IT-53"X" de l'ADRC : version pour consultation finale	C-4
5.	Technique de la mise à part de l'argent et les particuliers : quelques commentaires additionnels.....	C-6
6.	Technique de la "mise à part de l'argent" au niveau corporatif	C-11
7.	Stratégies de déductibilité des intérêts dans les cas des particuliers qui sont actionnaires-dirigeants de sociétés privées.....	C-13
8.	Un rappel : c'est l'utilisation courante des fonds empruntés qui détermine la déductibilité	C-20
9.	Brefs commentaires sur la déductibilité des intérêts sur les intérêts (les intérêts composés)	C-21
10.	Emprunt pour acquérir une rente et déductibilité des intérêts.....	C-21
11.	Emprunt pour acquérir des actions du Fonds de solidarité, de Fondation et de Capital régional et coopératif Desjardins	C-22
12.	La décision Gifford et les <u>employés</u> à commissions.....	C-23

ANNEXE 1 - Table des matières du projet de bulletin
d'interprétation IT-53"X"

D –	MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES FÉDÉRALES	D-1 à D-48
1.	Modifications à l'assurance-emploi	D-1
1.1	Baisse du taux de cotisation pour 2004	D-1
1.2	Prestations d'assurance-emploi aux travailleurs qui s'absentent pour les soins prodigués par compassion à un membre de la famille	D-2
1.3	Amélioration du régime d'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers et à temps partiel.....	D-3
2.	Modifications découlant du budget fédéral du 18 février 2003.....	D-4
2.1	Mesures relatives à l'épargne-retraite	D-4
2.1.1	Hausse des plafonds des REÉR, des RPA et des RPDB.....	D-4
2.1.2	Décassements assimilables à ceux d'un FERR pour un RPA à cotisations déterminées à compter de 2004.....	D-6
2.1.3	Taux maximal d'accumulation des prestations de pension pour les pompiers.....	D-6
2.1.4	Roulement de REÉR/FERR à un enfant ayant une déficience et le seuil de revenu de l'enfant.....	D-7
2.1.5	Sociétés de personnes en commandite admissibles et contenu étranger	D-7
2.2	Mesures touchant les avantages imposables et les frais d'automobiles	D-9
2.2.1	Réduction possible de l'avantage imposable pour droit d'usage lorsque l'utilisation à des fins d'affaires excède 50 %.....	D-10
2.2.2	Camionnettes à cabine	D-13
2.2.3	Véhicules d'intervention d'urgence	D-14
2.3	Mesures relatives au crédit pour personnes handicapées : resserrement face aux allergies alimentaires graves	D-15
2.4	Nouvelles dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux.....	D-18
2.5	Assouplissements au roulement des gains en capital relatifs aux placements dans des petites entreprises.....	D-19

2.6	Date d'exigibilité de soldes d'impôt et intérêts : mise en œuvre de la comptabilité normalisée.....	D-20
2.6.1	Date du début du calcul des intérêts sur les montants dus à un contribuable.....	D-21
2.7	Bonification du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.....	D-22
2.8	Définition modifiée d'"abri fiscal"	D-22
2.9	Élargissement des biens admissibles à la catégorie 43.1	D-23
2.10	Crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière : report de la date d'échéance	D-24
2.11	Modifications au régime fiscal du secteur des ressources naturelles	D-24
3.	Bill technique du 20 décembre 2002.....	D-26
3.1	Numéro d'assurance-sociale obligatoire pour être désigné bénéficiaire d'un REÉÉ	D-27
3.2	Réduction du prix de levée d'une option ("repricing") : un assouplissement est apporté... ..	D-27
3.3	Impôt sur le revenu fractionné pour les enfants mineurs : fin d'une stratégie utilisée par certains fiscalistes.....	D-28
3.4	Crédit pour études à temps plein, personnes handicapées et attestation d'un orthophoniste	D-29
3.5	Crédit pour frais médicaux, décès et la période de 24 mois.....	D-29
3.6	Impôt minimum (IMR) et obligation de réclamer les mêmes crédits que dans le calcul régulier.....	D-30
3.7	Reçus pour dons de bienfaisance ou pour contributions politiques et avantages rattachés aux dons : plusieurs précisions sont apportées... ..	D-30
3.8	Dons de titres boursiers à une "fondation publique" et le taux d'inclusion des gains en capital : assouplissement à la notion de "fondation publique" pour M. Chagnon et ses actions de Vidéotron	D-32
3.9	Transfert d'un RPDB en cas de décès ou d'échec du mariage	D-33
3.10	Rente payable à une fiducie à l'égard d'un REÉR légué à un enfant handicapé.....	D-33

3.11	Crédit d'impôt fédéral relatif au FSTQ et à Fondation inadmissible lorsqu'il n'est pas admissible au Québec	D-33
3.12	Modification à la définition de "fiducie testamentaire" et dettes d'une fiducie	D-34
3.13	Pas de "roulement" pour certains transferts de biens à une fiducie dont le cédant n'est pas un particulier ou une fiducie.....	D-35
3.14	Amortissement d'une "immobilisation admissible" et transfert entre personnes ayant un lien de dépendance	D-35
3.15	Réserve sur les gains en capital lors de la vente à une société de personnes par un associé détenant une participation majoritaire	D-37
3.16	Vente de biens en inventaire (tels que des terrains en inventaire) et réserve relative à un solde de prix de vente.....	D-38
3.17	Dispositions volontaires et involontaires : délais pour acquérir un bien de remplacement.....	D-38
3.18	CDC et dividende excédentaire : la pénalité est abaissée de 75 % à 60 %.....	D-39
3.19	Le taux de l'impôt de la Partie VI.1 est abaissé de 66 2/3 % à 50 %.....	D-39
3.20	Ajustements techniques en raison de la baisse progressive des taux d'impôt corporatifs sur le revenu actif...	D-40
3.21	Demande de remboursement des acomptes provisionnels en trop	D-40
3.22	Responsabilité solidaire en matière d'impôt : la cotisation portera maintenant intérêt	D-41
4.	Autres modifications diverses au fédéral	D-41
4.1	L'ADRC (Revenu Canada) réduit la pénalité pour versement tardif de retenues sur la paie	D-41
4.2	Hausse pour les années d'imposition 2004 et suivantes du crédit d'impôt pour contributions politiques au fédéral.....	D-42
4.3	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles pour 2003	D-43

4.4	Frais de déménagement payés après l'année du déménagement	D-43
4.5	Méthode simplifiée pour les frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées : hausse du montant au kilomètre.....	D-44
4.6	Non-imposition des clauses de non-concurrence : la récréation est terminée depuis le 8 octobre 2003	D-45
4.7	Hausse de 11 \$ à 15 \$ par repas pour les employés de l'industrie du transport et reconnaissance du taux de change U.S.....	D-47

ANNEXE 1 18 questions et réponses du gouvernement fédéral sur les nouvelles prestations de compassion du régime d'assurance-emploi

ANNEXE 2 Bulletin "Nouvelles techniques n° 26" publié par l'ADRC (Revenu Canada) sur les reçus et les dons de bienfaisance

ANNEXE 3 Document d'information publié le 7 octobre 2003 par le ministère des Finances du Canada sur l'imposition des montants reçus ou à recevoir à l'égard des clauses de non-concurrence

E – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES QUÉBÉCOISES	E-1 à E-65
1. Primes d'assurance-médicaments : hausse à 460 \$ à partir de juillet 2003.....	E-1
2. Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) et indexation des différentes tranches de revenu assujetti depuis 2003	E-2
3. Honoraires juridiques pour le demandeur d'une pension alimentaire et le traitement fiscal provincial	E-2
4. Traitement fiscal des paiements de soutien du revenu assimilables aux paiements d'aide financière de dernier recours.....	E-3
5. Nouvelle exemption de 500 000 \$ de gains en capital sur les "biens de pêche admissibles"	E-5
6. Dons à certains organismes d'éducation politique	E-7
7. Modifications fiscales découlant du budget du 12 juin 2003 et modifications connexes.....	E-7
7.1 Baisse de 50 % à 37,5 % de la déduction relative aux options d'achat d'actions consenties par un employeur.....	E-8
7.2 Frais médicaux payés pour des personnes à charge : un assouplissement... ..	E-8
7.3 Ajout de frais d'adoption admissibles pour les particuliers résidant en région.....	E-10
7.4 Déduction pour droits d'auteur et reconnaissance des droits de prêt public	E-10
7.5 Membre d'un ordre religieux et crédit pour dons	E-11
7.6 Crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée : un crédit qui n'aura pas duré bien longtemps... ..	E-11
7.7 Réduction des avantages fiscaux relatifs aux actions accréditives	E-13
7.8 Abolition de quelques congés fiscaux de 5 ans accordés à certains employés étrangers.....	E-16
7.9 Réduction de 25 % des congés fiscaux de 5 ans accordés à certains employés étrangers	E-17

7.10	Réduction de 25 % du congé partiel d'impôt pour les employés des centres financiers internationaux (CFI).....	E-18
7.11	Non-renouvellement en juillet 2004 de la déduction relative à un négociateur indépendant d'instruments financiers dérivés.....	E-19
7.12	Réduction de 25 % du congé fiscal pour les marins affectés au transport international de marchandises	E-19
7.13	Précisions concernant les transferts d'un "Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)"	E-20
7.14	Mesures visant directement les particuliers originalement prévues au budget du 11 mars 2003 et qui ne verront jamais le jour	E-20
7.14.1	Le crédit pour aidants naturels	E-21
7.14.2	Le crédit d'impôt remboursable pour les congés de maternité ou d'adoption pris par un travailleur autonome	E-21
7.14.3	Aide fiscale accordée aux résidents des régions ressources éloignées à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant.....	E-22
7.14.4	Allègements fiscaux relatifs aux laissez-passer de transport en commun des salariés : les passes d'autobus ne sont pas déductibles... ..	E-22
7.15	Réduction de la superficie de certains sites désignés	E-22
7.16	Abolition de plusieurs mesures fiscales relatives à un site désigné	E-23
7.16.1	Mesures fiscales relatives à la réalisation d'un projet novateur	E-23
7.16.2	Mesures fiscales relatives à la réalisation d'activités déterminées.....	E-25
7.16.3	Mesures fiscales relatives à la réalisation d'activités admissibles dans la Cité du commerce électronique.....	E-25
7.16.4	Crédit d'impôt remboursable pour la Cité de l'optique ...	E-26
7.16.5	Crédit d'impôt remboursable pour le Technopôle Angus	E-26
7.16.6	Mesures fiscales relatives aux activités d'affaires électroniques	E-26

7.16.7	Mesures fiscales relatives au développement de la biotechnologie	E-27
7.16.8	Mesures fiscales relatives aux nutraceutiques et aux aliments fonctionnels	E-27
7.16.9	Mesures fiscales relatives aux Carrefours de l'innovation.....	E-27
7.16.10	Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.....	E-27
7.17	Réduction de 25 % de l'aide octroyée via plusieurs mesures fiscales offertes aux entreprises	E-28
7.17.1	Congé fiscal de cinq ans pour les nouvelles sociétés....	E-28
7.17.2	Congé fiscal de dix ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées	E-31
7.17.3	Crédit d'impôt remboursable relatif à la déclaration des pourboires.....	E-33
7.17.4	Crédit d'impôt remboursable pour services d'adaptation technologique.....	E-34
7.17.5	Crédit d'impôt remboursable pour le design	E-34
7.17.6	Crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail.....	E-35
7.17.7	Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias (volet général) et crédit d'impôt remboursable pour les sociétés spécialisées dans la production de titres multimédias	E-35
7.17.8	Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises de chemin de fer.....	E-36
7.17.9	Crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires	E-36
7.17.10	Crédit d'impôt relatif aux ressources	E-36
7.17.11	Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium, pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et pour les activités de transformation dans les régions ressources	E-37
7.17.12	Centres financiers internationaux	E-37
7.17.13	Déductions relatives à une bourse de valeurs ou à une chambre de compensation de valeurs	E-38

7.18	Mesures non reconduites et réduction du niveau d'aide.....	E-38
7.18.1	Non-renouvellement en janvier 2004 du crédit d'impôt remboursable pour l'entretien d'un cheval destiné à la course.....	E-38
7.18.2	Crédits d'impôt remboursables pour l'apprentissage d'employés spécialisés de CFI, relatifs aux gestionnaires de fonds et relatifs aux analystes financiers spécialisés dans les titres de sociétés québécoises ou dans les instruments financiers dérivés.....	E-39
7.18.3	Crédit d'impôt remboursable relatif aux communications entre les sociétés et les investisseurs boursiers.....	E-39
7.18.4	Crédit d'impôt remboursable favorisant la participation des courtiers en valeurs à la bourse Nasdaq.....	E-39
7.19	Moratoire concernant certaines mesures fiscales.....	E-40
7.19.1	Régime d'épargne-actions (RÉA).....	E-40
7.19.2	Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ).....	E-40
7.19.3	Le régime d'investissement coopératif (RIC).....	E-41
7.19.4	Congé fiscal à l'égard des projets majeurs d'investissement.....	E-41
7.20	Nouveau plafond pour les frais de représentation déductibles.....	E-42
7.21	Fin de l'amortissement à 125 % pour le matériel informatique, les équipements de fabrication, etc.	E-46
7.22	Modifications concernant la taxe sur le capital.....	E-47
7.22.1	La baisse du taux pour les années 2004 et suivantes est reportée.....	E-47
7.22.2	Fin de la déduction de 2 ans aux fins de la taxe sur le capital pour les biens admissibles.....	E-51
7.22.3	Abolition de la déduction du capital versé des caisses d'épargne et de crédit.....	E-51
7.22.4	Abolition de la déduction du capital versé de certaines institutions financières.....	E-52
7.23	Majoration à 1 million de l'exemption relative à la <i>Loi sur la formation de la main-d'œuvre</i>	E-52

7.24	Diminution du soutien gouvernemental pour le FSTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins	E-52
7.24.1	Abolition de l'exemption d'impôt sur le revenu	E-52
7.24.2	Limitation temporaire de l'aide gouvernementale à la capitalisation	E-53
7.24.3	Précision concernant les montants donnant droit à un crédit d'impôt	E-54
7.24.4	Inadmissibilité en déduction des frais d'intérêts sur un emprunt pour acquérir des actions de catégorie déterminée de ces 3 sociétés	E-54
7.25	Abolition du taux réduit d'imposition des caisses d'épargne et de crédit.....	E-54
7.26	Retrait des activités de fabrication d'équipements spécialisés pour l'application de divers crédits d'impôt remboursables accordés dans certaines régions	E-55
7.27	Précisions relativement à l'application du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources, du crédit remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec ainsi que pour la Vallée de l'aluminium	E-56
7.28	Précision concernant la notion d'employé admissible pour l'application de divers crédits d'impôt remboursables	E-57
7.29	Précision concernant le contrôle d'une société pour l'application d'un crédit d'impôt remboursable québécois	E-57
7.30	Assouplissements relatifs à l'absence temporaire d'un employé dont la rémunération est normalement admissible à une aide fiscale.....	E-58
7.31	Mesures concernant la culture.....	E-58
7.31.1	Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	E-58
7.31.2	Crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films	E-59
7.31.3	Crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores	E-59
7.31.4	Crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles.....	E-59

7.31.5	Crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres	E-60
7.31.6	Maintien du niveau d'aide octroyé par le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique	E-60
7.31.7	Notion de société admissible pour l'application de certains crédits d'impôt du domaine culturel	E-60
7.31.8	Actualisation du Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois.....	E-61
7.31.9	Modifications réglementaires de concordance.....	E-61
7.32	Mesures concernant la recherche scientifique et le développement expérimental.....	E-61
7.33	Mesures visant les entreprises et originalement prévues au budget du 11 mars 2003 et qui seront généralement applicables.....	E-62
7.33.1	Inadmissibilité de certaines sociétés ne payant pas d'impôt à divers incitatifs fiscaux	E-62
7.33.2	Resserrements visant à assurer une partie du financement de la nouvelle Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle et autres mesures relatives à la culture	E-62
7.34	Mesures visant les entreprises et originalement prévues au budget du 11 mars 2003 et qui ne seront pas appliquées sous réserve de certaines règles transitoires	E-63
7.34.1	Mesures visant à favoriser l'embauche dans les régions ressources éloignées	E-63
7.34.2	Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail.....	E-63
7.34.3	Crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier	E-64
7.34.4	Limite à la déductibilité des ristournes versées par une coopérative.....	E-64
7.34.5	Nouveau volet à la bonification régionale d'une production cinématographique ou télévisuelle québécoise	E-65

F – L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS : LE SUIVI SUITE AUX CHAPITRES CONSACRÉS À CE SUJET LORS DES COURS DE 2002 ET DE 2001	F-1 à F-13
1. Introduction	F-1
2. Lectures additionnelles sur le sujet	F-1
3. Mise à jour sur la réglementation des divers ordres professionnels	F-2
4. Faut-il nécessairement utiliser une nouvelle société ?	F-3
5. Quelques informations fiscales additionnelles	F-4
5.1 Salaire raisonnable au professionnel : une position administrative plutôt bizarre ou plutôt douteuse ?	F-4
5.2 Choix d'exclure les travaux en cours pour les sociétés par actions	F-6
5.3 Choix de l'article 22 L.I.R. pour les comptes à recevoir et règle de la "totalité ou presque"	F-6
5.4 Déductibilité des dommages-intérêts par des professionnels exerçant en sociétés par actions (SPA)	F-7
5.5 Associés d'une société en nom collectif : trois informations supplémentaires	F-8
5.6 Y a-t-il une structure à envisager qui permettrait de multiplier l'accès au taux réduit d'imposition pour les professionnels oeuvrant en sociétés par actions ?	F-10
6. Quelques brefs commentaires sur l'évaluation de l'achalandage	F-12

G.	SUIVI SUR CERTAINES RÈGLES FISCALES ET LÉGALES VISANT LES PLACEMENTS ET LES VÉHICULES DE RETRAITE ET POURSUITE DE L'ANALYSE DU RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)	G-1 à G-26
1.	Introduction	G-1
2.	Transfert des pertes en capital latentes au conjoint : l'ADRC confirme notre position de l'an dernier	G-1
3.	Contributions au REÉR du conjoint par le contribuable et dettes fiscales du contribuable.....	G-2
4.	L'importance des préarrangements relativement au paiement d'une allocation de retraite	G-3
5.	Transfert d'une police d'assurance contre les maladies graves d'une société à son actionnaire.....	G-4
6.	Transfert d'une police d'assurance-vie par une société à un actionnaire ou à un employé.....	G-5
7.	Dépouillement de surplus en utilisant une convention de retraite et la règle générale anti-évitement.....	G-7
8.	Régime d'épargne à impôts prépayés : des commentaires du ministère des Finances du Canada.....	G-8
9.	Les Canadiens ont moins cotisé à leur REÉR en 2002	G-9
10.	Revue des règles fiscales entourant les polices d'assurance contre les maladies graves dont une société privée est titulaire	G-10
11.	Considérations fiscales hors-Québec, canadiennes et américaines en planification financière : deux textes de référence... ..	G-12
12.	Insaisissabilité des REÉR : l'attente perdue toujours... ..	G-13
13.	Informations exigées par les États-Unis sur les REÉR et les FERR	G-14
14.	Le régime de retraite individuel (RRI) : poursuite plus pointue de l'analyse entreprise lors du cours de l'an dernier	G-15
14.1	Bref rappel des questions abordées lors du cours de l'an dernier.....	G-16
14.2	Comment le budget fédéral du 18 février 2003 a-t-il affecté la comparaison entre un RRI et un REÉR?	G-17
14.3	Pourquoi prévoit-on des régimes individuels pour chaque actionnaire-dirigeant (sauf pour les conjoints)?	G-19

14.4	Qu'arrive-t-il en cas de séparation ou de divorce des conjoints?.....	G-19
14.5	Que faut-il faire (le plus simplement possible) lorsque l'actionnaire-dirigeant reçoit un salaire de deux sociétés différentes où il est actionnaire?	G-20
14.6	Qu'arrive-t-il à prime abord en cas de décès du dirigeant visé par un RRI et y a-t-il des stratégies à envisager?	G-20
14.7	Qu'arrive-t-il lorsque l'entreprise est vendue? Y a-t-il des stratégies pré-vente à envisager, y compris par le biais d'une société de portefeuille?	G-23
14.8	Si l'on décide de mettre fin au RRI, quelles sont les limites au niveau des montants transférables dans un REÉR et y a-t-il des stratégies à envisager à cet égard?	G-24
14.9	Quel est l'obligation réelle de l'employeur de cotiser année après année au régime?	G-24
14.10	Quelles sont les diverses options pour décaisser les sommes du RRI lors de la retraite?	G-25
14.11	Quelles sont les options utilisées pour "détenir" les placements du RRI?	G-26

ANNEXE 1- Avis 2003-57 publié par l'IRS sur les informations à soumettre pour les résidents américains qui ont des régimes de revenus différés au Canada

H – SAVIEZ-VOUS QUE...?..... H-1 à H-8

1. Divulgations volontaires et capital détenu à l'étranger : 40 %
du capital inexpliqué pour le fisc..... H-1
2. Garderies à 5 \$... qui sont les vrais gagnants? H-2
3. Exploitation directe d'une entreprise par le biais d'une fiducie
et le "kiddy tax"..... H-4
4. Prêt sans intérêt par une PME incorporée à un enfant majeur
(aux études) de l'actionnaire et fractionnement de revenus... H-5
5. Les gouvernements peuvent-ils effacer une dette fiscale d'un
contribuable? Oui, mais..... H-7

I – LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL (R & D)	I-1 à I-12
1. La R & D et le fédéral.....	I-1
1.1 Le budget fédéral du 18 février 2003 et la R & D au fédéral.....	I-1
1.2 Délai de 18 mois pour la production d'une demande de crédits d'impôt relatifs à la R & D : l'ADRC durcit le ton.....	I-2
1.3 Le bill technique du 20 décembre 2002 et la R & D au fédéral.....	I-3
1.3.1 Récupération du crédit d'impôt.....	I-3
1.3.2 Matériel transformé vs matériel consommé.....	I-3
1.4 Un changement dans la politique de l'ADRC permet aux sociétés québécoises d'augmenter leurs dépenses admissibles aux crédits d'impôt à la RS & DE	I-5
1.5 Publication de nouvelles politiques d'application sur la R & D, nouveau formulaire T661 et révision du bulletin d'interprétation IT-151R5.....	I-6
2. La R & D et le provincial (Québec).....	I-8
2.1 Le budget québécois du 12 juin 2003 et la R & D au provincial.....	I-8
2.1.1 Réduction de 12,5 % du niveau d'aide	I-8
2.1.2 Abolition du crédit d'impôt remboursable basé sur l'accroissement des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental.....	I-10
2.1.3 Rappel et modifications des règles relatives aux contributions applicables dans le cadre des crédits d'impôt remboursables pour la R & D.....	I-11
2.1.4 Congés fiscaux de 5 ans accordés à certains employés étrangers.....	I-12
2.2 Désignation d'un nouveau centre de recherche public admissible	I-12

J – LE COURRIER DU LECTEUR	J-1 à J-13
Q.1 Décision favorable des tribunaux et demande de redressement pour les années antérieures pour d'autres contribuables dans la même situation.....	J-1
Q.2 Cadeaux et récompenses de 500 \$ et moins aux employés-actionnaires	J-2
Q.3 Immeuble détenu par une société et utilisé en partie dans l'entreprise et en partie à des fins locatives.....	J-4
Q.4 Dépenses pour la création d'un site Web et traitement fiscal	J-7
Q.5 Rente assurée : avantages et inconvénients S.V.P.	J-8
Q.6 Stratégies de dons de produits pharmaceutiques, de logiciels d'apprentissage, de bandes dessinées, etc. à un organisme de bienfaisance.....	J-12

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS	K-1 À K-15
1. Échanges d'actions entre sociétés canadiennes et étrangères	K-1
2. Nouvelles exigences de déclaration des REÉR (FERR, RPA, RPDB) auprès de l'Internal Revenue Service (IRS).....	K-2
3. Vente d'un bien immobilier aux États-Unis et numéro d'identification du contribuable	K-2
4. Réduction de l'impôt des particuliers aux États-Unis, notamment sur les dividendes	K-3
5. Comparaison de l'impôt des sociétés avec les États-Unis : un avantage fiscal canadien, insiste le ministère des Finances du Canada	K-5
6. Propositions législatives prévoyant une révision de l'imposition canadienne des sociétés étrangères affiliées	K-7
7. Rapport de la Vérificatrice générale du Canada sur les opérations internationales par des résidents canadiens	K-7
8. Informations en français sur l'incorporation de sociétés au Delaware.....	K-10
9. Les conséquences fiscales internationales du commerce électronique	K-10
10. Protocole modifiant la convention fiscale entre le Canada et le Royaume-Uni	K-12
11. Abolition de la pénalité québécoise sur les prix de transfert	K-12
12. Prix de transfert et redressements à la baisse	K-13
13. Trousse de documentation sur les prix de transfert	K-14
14. Rappel sur l'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives aux entités de placement étrangères et aux fiducies non-résidentes	K-14

L – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ADRC	
(Revenu Canada).....	L-1 à L-19
1. Contamination d'une fiducie au profit du conjoint et prêt à des conditions inadéquates.....	L-1
2. Calcul du revenu d'une fiducie et application des dépenses déductibles aux revenus autres que les dividendes... ..	L-1
3. Emploi non assurable et test du 40% des actions avec droit de vote	L-2
4. Impôt de la Partie IV et problème de circularité	L-4
5. Salaires (bonis) et société de portefeuille : le critère de raisonnable pourrait être appliqué... ..	L-6
6. Choix du paragraphe 14(1.01) L.I.R. et effet sur le moment où un dividende à même le CDC peut être versé : une interprétation technique douteuse... ..	L-8
7. Offre d'achat d'actions liant les deux parties : sociétés associées et perte de DPE... ..	L-9
8. Biens vendus à un client et retour des marchandises non vendues par le client après la fin de l'année d'imposition : calcul du revenu fiscal pour le vendeur	L-12
9. Valeur d'une participation dans une fiducie discrétionnaire	L-13
10. Vente d'actions avec lien de dépendance et réalisation d'un gain en capital plutôt que d'un dividende : le "bon" PBR entre en jeu... et l'ADRC semble ouvrir la porte à certaines situations	L-15

M – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE REVENU QUÉBECM-1 à M-15

1. Acomptes provisionnels en retard en raison du budget
du 12 juin 2003 : des assouplissements... M-1
2. Congé fiscal de 5 ans et détention d'unités de fiducie de
fonds communs de placement ou de fiducie de redevances :
attention... M-3
3. Congé fiscal de 5 ans et statut de franchisé M-5
4. Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre
(1%) et règle du report des dépenses de formation M-6
5. Exploitation d'un centre d'affaires : nature du revenu selon
Revenu Québec M-7
6. Pot-pourri d'interprétations techniques de Revenu Québec en
matière de taxe sur le capital M-8
 - 6.1 Nouvelle exemption conditionnelle dans le calcul du
capital versé et capital versé des sociétés associées M-8
 - 6.2 Placements à court terme admissibles à la taxe sur le
capital acquis en fin d'exercice financier et la règle générale
anti-évitement : un sujet actuellement explosif... M-8
 - 6.3 Placements effectués dans des sociétés de prêts
"prescrites" aux fins de la taxe sur le capital M-9
 - 6.4 Prêts effectués dans le cadre du programme "Immigrant
investisseur" : vraiment pas de bonnes nouvelles... M-10
 - 6.5 Bref rappel de la situation des concessionnaire-
automobiles suite à la décision Autobus Thomas... et
impact au niveau fédéral M-11
7. Transfert entre personnes ayant un lien de dépendance
lorsque le cédant a des dettes envers les autorités fiscales :
pas deux fois dit Revenu Québec M-12
8. Boni forfaitaire et frais de formation remboursés à l'employé M-14

N – JURISPRUDENCE RÉCENTE N-1 à N-20

1. Brefs commentaires sur les décisions à venir de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Gifford et dans l'affaire Thibault..... N-2
2. Brefs commentaires sur les décisions se rapportant à la règle générale anti-évitement (RGAE)..... N-2
3. La décision Manrell et non-imposition des montants relatifs aux clauses de non-concurrence : la législation a été modifiée le 7 octobre 2003 N-3
4. La décision Barbeau et l'omission de déclarer un gain en capital admissible à l'exonération de 500 000 \$, Cour du Québec, D.F.Q.E. 2002F-68..... N-3
5. La décision Hall et l'imposition d'un revenu de la succession pour un bénéficiaire, Cour canadienne de l'impôt, (2003) DTC 779..... N-4
6. Le "roulement" de terrains en inventaire et la décision Loyens, Cour canadienne de l'impôt, (2003) DTC 355 N-6
7. La décision Imperial Oil, Cour canadienne de l'impôt, (2002) DTC 1954 ainsi que la décision Panneaux Chambord, Cour du Québec, 500-02-074316-998 et leur impact sur les placements de fin d'année pour réduire l'impôt des grandes sociétés ou la taxe sur le capital N-8
8. La décision Blouin et hypothèque mobilière sur des certificats de dépôt détenus par un REÉR, Cour suprême du Canada, (2003) C.S.C. 31 N-9
9. La décision B.E.A. Holding inc. et l'annulation rétroactive des transactions en droit civil québécois, Cour supérieure du Québec, 500-05-074753-029 N-11
10. La décision Kruco, le calcul du "revenu protégé" ("safe income") aux fins du paragraphe 55(2) et les revenus "fictifs", Cour d'appel fédérale, (2003) DTC 5506 N-15
11. Brefs commentaires sur les décisions Kitsch (accès aux dossiers des comptables), JARVIS (la ligne entre une vérification et une enquête) et Markevitch (prescription d'une créance fiscale fédérale) N-17

O – ADMINISTRATION FISCALE.....	O-1 à O-26
1. AU FÉDÉRAL.....	O-1
1.1 Divulgence volontaire : un nombre croissant de contribuables utilisent ce programme.....	O-1
1.2 Imposition des revenus illégaux : l'ADRC (Revenu Canada) émet un communiqué.....	O-3
1.3 Accès (partiel) à son dossier fiscal.....	O-4
1.4 Articles d'interprétation sur le RPC et l'A-E.....	O-6
1.5 Publication par l'ADRC des bulletins #14 et #15 pour les organismes de bienfaisance enregistrés : stratagème abusif relatif aux dons, numéro d'entreprise et reçus, etc..	O-6
1.5.1 Stratagème abusif relatif aux dons.....	O-6
1.5.2 Numéro d'entreprise (NE) et reçus pour dons.....	O-8
1.5.3 Rappel sur le nouveau formulaire T3010A simplifié pour les organismes de bienfaisance.....	O-9
1.5.4 Plus de 78 000 organismes de bienfaisance au Canada.....	O-9
1.6 Bulletins et circulaires révisés, "Nouvelles techniques" de l'impôt sur le revenu, etc.....	O-11
1.6.1 Bulletins d'interprétation.....	O-11
1.6.2 Bulletins annulés.....	O-14
1.6.3 Circulaires d'information révisées.....	O-15
1.6.4 Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu.....	O-15
1.7 Pénalité aux tiers pour information trompeuse ("la pénalité des comptables et des planificateurs") : aucun nouveau développement.....	O-17
2. AU PROVINCIAL.....	O-18
2.1 "Indice de richesse" : des demandes d'information à plus de 8 000 contribuables auraient été effectuées par Revenu Québec.....	O-18
2.2 Bilan total de la récupération fiscale pour Revenu Québec.....	O-19
2.3 Nouveaux services en ligne pour les entreprises dont la consultation du dossier fiscal.....	O-19
2.3.1 Validation du numéro d'inscription au fichier de la TVQ : un service "en ligne".....	O-21

2.4	Nouveaux numéros pour l'impôt des sociétés et pour la TPS. ...	O-23
2.5	Création d'un centre administratif sur la Rive-Sud de Québec, ouverture d'un point de service à Louiseville et d'un bureau d'accueil dans l'arrondissement de Ville St-Laurent	O-24
2.6	Bulletins d'interprétation révisés	O-25